



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN

Direction des relations avec  
les collectivités locales  
bureau du développement local et  
de l'intercommunalité

**Réunion de la commission départementale de  
coopération intercommunale**

-----  
**le vendredi 10 juin 2016 à 9h30 heures**

Le lundi 10 juin 2016, dans les salons d'honneur de la préfecture, s'est réunie la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sous la présidence de Monsieur Laurent TOUVET, préfet de l'Ain, en présence de :

► **Représentants des communes :**

- Gisèle BACONNIER, Maire de Monthieux
- Marie-Jeanne BÉGUET, maire de Civrieux
- Ali BENMEDJAHED, maire de Chalamont
- Jean-Marie CASTELLANI, maire de Rignieux-le-Franc
- M. Régis CASTIN, maire de Saint-Germain-les-Paroisses
- Patrick CHAIZE, maire de Vonnas
- Mireille CHARMONT-MUNET, maire d'Artemare
- Yves CLAYETTE, maire de Châtillon-sur-Chalaronne
- Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse
- Philippe EMIN, maire de Cormaranche-en-Bugey
- Daniel FABRE, maire d'Ambérieu-en-Bugey
- Claude JACQUET, maire de Chaveyriat
- Ghislaine PERNOD, maire d'Oncieu
- Bernard PERRET, maire de Viriat

► **Représentants des EPCI à fiscalité propre :**

- Jacques BERTHOU, conseiller communautaire de la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- Alain BERTOLINO, président de la communauté de communes du Valromey
- Guy BILLOUDET, président de la communauté de communes du Pays de Bâgé
- Liliane BLANC-FALCON, présidente de la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine
- Michel BRUNET, président de la communauté de communes du canton de Saint Trivier-de-Courtes
- Jean-Claude DESCHIZEAUX, président de la communauté de communes Montmerle 3 Rivières
- Michel FONTAINE, président de Bourg-en-Bresse Agglomération
- Bernard GRISON, président de la communauté de communes Dombes-Saône-Vallée
- Philippe GUILLOT-VIGNOT, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel

- Jean-Louis GUYADER, président de la communauté de communes Plaine de l'Ain
- Jean-Luc LUEZ, président de la communauté de communes de La Vallière
- René VUILLEROD, président de la communauté de communes Bugey-Sud

► **Représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes :**

- Bernard ARGENTI, délégué du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
- Henri GUILLERMIN, président du syndicat mixte Bresse-Revermont-Val-de-Saône

► **Représentants du Conseil départemental :**

- Damien ABAD, président du conseil départemental
- Charles DE LA VERPILLIERE
- Catherine JOURNET

► **Représentants du Conseil régional :**

- Sylvie GOY-CHAVENT

**Assistaient également à cette réunion sans voix délibérative :**

- Eléodie SCHES, sous-préfète de Nantua
- Pascale PREVEIRAULT, sous-préfète de Belley
- Francis BONNET, directeur départemental des finances publiques
- Gérard PERRIN, directeur départemental des territoires
- Christian CUCHET, directeur des relations avec les collectivités locales
- David BAUDRAND, chef du bureau du développement local et de l'intercommunalité

**Membres excusés :**

- Daniel BEGUET, président de la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes
- Etienne BLANC, vice-président du Conseil régional (pouvoir donné à Mme GOY-CHAVENT)
- Christophe BOUVIER, président de la communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Pierre CARMINATI, maire de Nantua (pouvoir donné à M PERRET)
- Jean DEGUERRY, président de la communauté de communes Haut-Bugey
- Thierry DUPUIS, président de la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (pouvoir donné à M. GUILLOT-VIGNOT)
- Jacky DUTRUC, maire de Reyrieux (pouvoir donné à M. CHAIZE)
- Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental
- Christophe GREFFET, président de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle
- Muriel LUGA-GIRAUD, conseillère départementale (pouvoir donné à Mme JOURNET)
- Liliane MAISSIAT, vice-présidente de la communauté de communes Haut-Bugey
- Michel PERRAUD, maire d'Oyonnax (pouvoir donné à M. FABRE)
- Patrick PERREARD, président de la communauté de communes du Pays Bellegardien
- Régis PETIT, maire de Bellegarde-sur-Valserine
- Daniel RAPHOZ, maire de Ferney-Voltaire

Le quorum étant atteint, Monsieur le préfet ouvre la séance.

Il remercie les membres de la commission de leur présence.

**1) Proposition d'extension de la CC de la plaine de l'Ain aux communes de la CC de la vallée de l'Albarine (à l'exception d'Evosges et Hostiaz) et de la CC Rhône Chartreuse de Portes :**

M. le préfet remercie les trois présidents pour la participation de leur communauté à un groupe de travail présidé par Madame la sous-préfète de Belley. Cette instance qui n'est pas décisionnelle devrait permettre d'objectiver la situation et d'éviter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le travail préparatoire à cette extension n'ait pas été réalisé.

M. GUYADER expose les raisons qui ont amené à proposer l'extension plutôt que la fusion. Il évoque le traumatisme des conseillers communautaires dont les fonctions cesseront alors qu'ils se sont investis dans le fonctionnement de la communauté. Il précise que les deux autres communautés participeront au travail commun à venir. La solution présentée paraît être la moins mauvaise dans la mesure où elle ne bloquera pas durant des mois l'action publique.

M. le préfet rappelle que la réduction du nombre de conseillers communautaires est une problématique identique à tous les regroupements. Cependant, il ne peut en être autrement. Une solution est d'associer les anciens élus à des instances consultatives au sein de la CC de la Plaine de l'Ain.

Mme BLANC-FALCON note une précipitation des événements depuis 13 jours. Jusqu'à lors, une situation de blocage générait beaucoup d'inquiétude. C'est pourquoi elle a apprécié l'initiative de Monsieur le préfet concernant les réunions de travail. Ces dernières ont toutefois soulevé d'autres inquiétudes. Elle note que la CC de la Plaine de l'Ain est revenue dans le dialogue. Elle souligne que 19 conseillers communautaires de la vallée de l'Albarine sur 30 sont amenés à perdre leur mandat. Elle sera éventuellement elle-même concernée. Monsieur le préfet l'a ensuite informée de la possible intégration à la CC de la plaine de l'Ain en lieu et place de la fusion prévue. Une réflexion s'est engagée en parallèle sur la création d'un SIVU (action sociale) puis finalement la création d'un SIVOM a été préférée. L'inquiétude concernant le financement de ce dernier a été levée au vu du principe de l'abondement par les communes. Quant à la participation éventuelle des communes au SIVOM, le doute sur ce point a été levé grâce à l'initiative de M. le préfet de le créer dans ce périmètre de 10 communes (avec toutes les communes incluses hormis Evosges et Hostiaz). Mme BLANC-FALCON a réuni un conseil communautaire extraordinaire le 9 juin 2016 afin de présenter le nouveau projet et de recueillir un vote. Les conseillers communautaires des communes d'Evosges et Hostiaz se sont abstenus. 6 autres ont voté pour que la CC de la vallée de l'Albarine reste seule, 6 pour cette proposition d'intégration à la Plaine de l'Ain (dont Mme BLANC-FALCON), 12 pour le maintien de la fusion et 1 a voté blanc.

M. FONTAINE fait part aux membres de la commission d'un message que lui a remis M. BEGUET, président de la CC Rhône-Chartreuse de Portes. Pour ce dernier l'intégration n'amène pas de changement par rapport à la fusion dans la mesure où la CC de la Plaine de l'Ain ne garde que ses compétences. M. BEGUET demande que cette communauté prenne en compte la compétence « équipement des collèges », ce qui soulagerait financièrement 5 communes et permettrait la création du collège de Briord. Dans la mesure où le poste de président et ceux des vice-présidents de la Plaine de l'Ain ne sont pas remis en cause, cette demande paraît acceptable. Pour rappel, la CC Rhône-Chartreuse de Portes ne transférera aucun agent à la CC de la Plaine de l'Ain (seuls les personnels de l'association gérant l'office de tourisme seront transférés à l'office de tourisme communautaire). Les personnels seront gardés par le SIVOM. M. BEGUET a bien noté les propos de M. GUYADER selon lesquels les communes seraient toutes égales suite à l'extension. En conséquence, sa communauté accepte l'intégration.

.../...

M. ABAD exprime sa satisfaction qu'il ait été trouvé une solution. Il met toutefois l'accent sur l'investissement du Conseil départemental qui s'élève à 15 millions d'euros pour le collège de Briord. Ce collège a vocation à recevoir une partie des élèves de la plaine de l'Ain. Il souhaite donc qu'un accord financier soit trouvé pour ce gymnase (sans demander toutefois la reprise de compétence équipements sportifs des collèges par la CCPA). Si aucun accord avant la fin de l'été n'est acté, le projet de collège sera bloqué.

Mme BACONNIER demande ce que vont devenir les présidents et vice-présidents des communautés de la vallée de l'Albarine et de Rhône-Chartreuse de Portes.

M. GUYADER précise qu'ils seront membres du bureau.

Mme BEGUET demande à ce qu'à terme cette communauté soit un lieu de projets portés par tous.

La proposition d'étendre le périmètre de la CC Plaine de l'Ain aux communes des communautés de la vallée de l'Albarine (à l'exception d'Evosges et d'Hostiaz) et de Rhône-Chartreuse de Portes, en lieu et place de la fusion adoptée dans le schéma du 23 mars 2016, est soumise au vote.

Le résultat du scrutin à bulletin secret est le suivant :

Nombre de votants : 38		
Bulletins blancs : 1	Bulletins nuls : 0	Suffrages exprimés : 37
Favorables : 34	Défavorables : 3	

**La proposition de M. le préfet d'étendre le périmètre de la CC Plaine de l'Ain aux communes des CC de la vallée de l'Albarine (à l'exception d'Evosges et d'Hostiaz) et de Rhône -Chartreuse de Portes, en lieu et place de la fusion adoptée dans le schéma du 23 mars, est donc adoptée par la CDCI.**

## **2) Proposition de création d'un SIVOM de la vallée de l'Albarine et de Rhône-Chartreuse de Portes :**

M. le préfet propose de voter à main levée pour la création des SIVOM pour les communautés de la vallée de l'Albarine et de Rhône Chartreuse de Portes. Le périmètre du SIVOM « Rhône-Chartreuse de Portes » comprendra l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes. Le SIVOM de la vallée de l'Albarine aura pour membres les communes d'Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, Saint-Rambert-en-Bugey, Tenay et Torcieu. Ces structures devraient reprendre la gestion des compétences optionnelles et facultatives qui ne seraient pas reprises par la CC Plaine de l'Ain.

Cette création nécessite un avis simple de la commission. La commission souhaite que ce point fasse l'objet d'un vote à main levée.

Mme BLANC-FALCON explique l'intérêt de la création d'un syndicat.

M. DEBAT souligne qu'il serait bon que ces SIVOM soient des structures transitoires et ne perdurent pas au-delà des prochaines élections.

.../...

M. le préfet précise que la durée de la transition dépend de l'assemblée communautaire mais qu'il est d'accord sur le principe d'une durée limitée.

Un vote à main levée est organisé pour les SIVOM. Leur création est approuvée à l'unanimité.

**3) Proposition d'extension de la CC Bugey Sud aux communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Haut Valromey, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Sutrieu, Talissieu, Vieu et Virieu-le-Petit :**

M. le préfet rappelle que dans le schéma départemental de coopération intercommunale adopté par la CDCI lors de sa séance du 14 mars 2016, 11 des communes du Valromey devaient rejoindre la CC Bugey Sud (proposition n°8) et que Haut Valromey devait rejoindre la CC du Plateau d'Hauteville (proposition n° 7). Dans le Valromey, de nombreuses voix se sont élevées pour demander le maintien de l'unité du Valromey. L'avis de la commune de Haut Valromey, même si son conseil apparaît assez partagé, est favorable à rejoindre la CC Bugey Sud. M. le préfet propose donc une solution de compromis qui vise à intégrer l'ensemble des communes du Valromey à la CC Bugey Sud.

M. BERTOLINO rappelle que l'intégration initiale à 11 ne convenait pas à la population car il y avait un souhait de rester unis. Il précise que même s'ils auraient préféré une fusion, les élus du Valromey sont d'accord pour l'intégration des 12 communes à la CC Bugey Sud. Il regrette que la loi NOTRe ne soit pas adaptée aux petites communes. De plus, un SIVOM devrait voir le jour donc M. BERTOLINO est un peu surpris que sa création ne soit pas inscrite à l'ordre du jour de cette séance.

M. VUILLEROD est amer car initialement le droit au repos de sa CC avait été mis en avant. Il avait d'abord accepté l'idée d'une extension à 3 ou 4 communes. Suite à la création de la commune nouvelle de Groslée-Saint-Benoît, sa communauté a été étendue au territoire de Groslée. Puis, le projet retenu dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale a été l'intégration de 11 communes du Valromey sur 12 (amendement voté lors de la CDCI du 14 mars 2016). La CC de Bugey Sud a déjà perdu 10 conseillers avec les remaniements précédents. Le 10 mai le conseil a voté pour l'intégration à 11 avec 47 voix pour, 4 abstentions et 1 contre. Le 30 mai, un périmètre identique à celui du SCOT a été évoqué. Aujourd'hui c'est une intégration à 12 qui est demandée. Les élus sont fatigués de ces changements et n'ont pas donné mandat à leur président de la CC pour voter cette dernière proposition.

M. EMIN précise que les communes du Plateau d'Hauteville voteront favorablement car la CC s'était déjà prononcée en faveur de l'intégration d'Evosges et Hostiaz.

Mme CHARMONT-MUNET demande des informations sur l'intégration à 12. Elle a d'ailleurs consulté ses services juridiques car cela ressemble à une fusion. Elle trouve cette démarche à la limite du détournement de la loi et évoque un risque de requalification. Concernant le périmètre du SCOT, il répondait bien à la situation. Cette hypothèse est certes tardive mais elle considère qu'il n'est jamais trop tard.

M. ABAD estime que la solution choisie, si elle n'est pas idéale, est en tout cas la moins mauvaise. S'étendre à 11 communes au lieu de 12 ne devrait pas changer beaucoup de choses pour l'avenir. Cela répond déjà à la demande de maintien de l'unité du Valromey même si elle a déjà été amputée par le départ d'Artemare. De plus, Haut Valromey est la commune la plus riche de la CC et celle qui a le plus de potentiel économique, touristique et financier.

.../...

M. ARGENTI précise que sa communauté est ouverte à une grande intercommunalité. Il confirme que la constitution d'une communauté à l'échelle du SCOT a été évoquée trop tardivement et n'est pas mûre. Il semble que la vision de la région Auvergne-Rhône-Alpes soit celle d'un Bugey intégré dans une entité unique d'Oyonnax à Belley. Par conséquent, la solution proposée par M. le préfet est un compromis acceptable.

M. BERTOLINO rappelle qu'initialement la CC du Valromey devait fusionner avec la CC du Plateau d'Hauteville. La commune de Haut Valromey avait voté en ce sens. Désormais Haut Valromey a voté pour un rapprochement avec la CC Bugey Sud même si ce choix ne fait pas l'unanimité.

M. le préfet souligne que des désaccords sont encore présents. Cela confirme que la création d'un SIVOM du Valromey ne pouvait être présentée à cette séance pour le Valromey.

La proposition d'extension de la CC Bugey Sud aux communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Haut Valromey, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Sutrieu, Talissieu, Vieu et Virieu-le-Petit est soumise au vote de la CDCI. Le vote a lieu au scrutin secret.

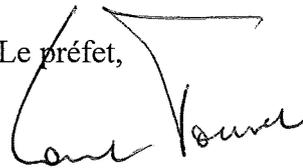
Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 38 <sup>1</sup>		
Bulletins blancs : 0	Bulletins nuls : 0	Suffrages exprimés : 38
Favorables : 33	Défavorables : 5	

**La proposition d'extension de la CC Bugey Sud aux communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Haut Valromey, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Sutrieu, Talissieu, Vieu et Virieu-le-Petit est par conséquent adopté par la CDCI.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le préfet lève la séance.

Le préfet,



Laurent TOUVET

<sup>1</sup> En raison de contraintes d'agenda, messieurs DEBAT et LUEZ ont quitté la réunion avant l'ouverture du scrutin. M. LUEZ a donné pouvoir à M. GRISON. M. CLAYETTE assiste à la séance de la CDCI à compter de l'examen de cette proposition d'extension du périmètre de la CC Bugey Sud.